



Paris, le 16 octobre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE :

**Bruno BELIN interpelle le Secrétaire d'Etat en charge de la transition numérique et des communications électroniques, sur l'urgence du déploiement de la téléphonie mobile.**

**BRUNO BELIN**

SENATEUR DE LA VIENNE

*SECRETAIRE  
DE LA COMMISSION  
DE L'AMENAGEMENT  
DU TERRITOIRE ET  
DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE*

*MEMBRE DE LA  
DELEGATION AUX  
DROITS DES FEMMES  
ET A L'EGALITE  
DES CHANCES ENTRE  
LES HOMMES  
ET LES FEMMES*

CONSEILLER DEPARTEMENTAL

*CONSEILLER MUNICIPAL  
DE MONTS-SUR-GUESNES*

*Le Sénateur Bruno BELIN a déposé, ce jour une Question Ecrite auprès du Gouvernement. Il interpelle Cédric O, secrétaire d'Etat auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques, sur l'urgence du déploiement de la téléphonie mobile.*

«M. Bruno Belin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques, sur l'accélération du déploiement de la téléphonie mobile.

Dans de nombreux départements, comme la Vienne, la présence de zones dites blanches de téléphonie mobile persiste. Les difficultés rencontrées dans nombre de territoires, en particulier dans les zones rurales, restent particulièrement fortes. La crise sanitaire actuelle les a accrues et a renforcé la nécessité d'une couverture complète et rapide.

Il rappelle que dans le cadre du « new deal mobile » annoncé en 2018 par le Gouvernement, et à partir des besoins de couverture remontés par les collectivités territoriales, le Gouvernement fixe les zones à couvrir par les opérateurs suivant des quotas alloués annuellement. Les quotas alloués au département de la Vienne sont respectivement de deux sites en 2018 et 2019, puis de cinq sites en 2020 et 2021, ce qui s'avère très insuffisant pour couvrir au plus vite les besoins identifiés.

Afin de permettre une couverture complète dans un court délai, il demande de préciser les dispositions que le Gouvernement prévoit de mettre en œuvre pour accélérer et ainsi réduire la fracture numérique dans les territoires.»

La question sera publiée le 22 octobre au Journal Officiel et porte le numéro 18366.